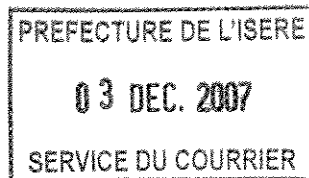
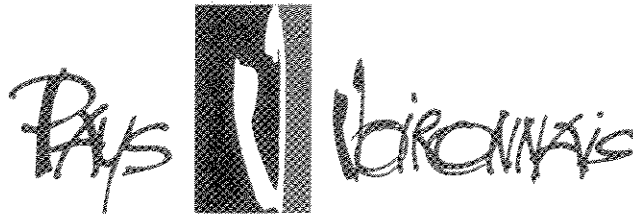


Délibération. : 07-374

**Extrait du registre des délibérations**

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais s'est réuni le **27 novembre 2007** sous la présidence de Monsieur Gérard SIMONET, en suite de la convocation en date du **20 novembre 2007**

038 2438 00984 - 9007 1127 - 07-374 - SE

RESULTATS DES VOTES**Nombre de conseillers en exercice : 88**

Présents : Christian ALLEGRET, Michel BADY, Jérôme BARBIERI, Patrick BENOIT-GUERINDON représenté par Thierry CLEYET-MAREL, Michel BERGER, Lucien BERTET, Maurice BERTHET, Patrick BERTHET, Josiane BILLIEMAZ, Jean-Paul BRET, Michel BRIZARD, Michèle BRODURIES, Gérard CALLEJON, Mady CARLIN, Dominique CHAMBON, Roseline CHAPPELAND-CANOVAS, André DE COMBARIEU, Aymar de GALBERT, César DELPHIN, Cécile DEPLANTE, Alain DEZEMPTTE, Jean-Yves DHERBEYS, Alain DI NOLA, Jean DUCHAMP, Claudine FALCOZ, André GAL, Bernard GASSAUD, Jean-François GAUJOUR, Alain GIROUD-CAPET, Elisabeth GOUT, Roland GRAMBIN, Bernard GROS-BALTHAZARD, Bruno GUILLAUD-BATAILLE, Jean Michel GUILLON, Guy GUILMEAU, Caroline HOURREGUE, Alain JACOB, Gérard JACOLIN, Yvette JACQUEMET, Christian JACQUIER, René JACQUIN, Hélène LEBLANC, Bernard LEGRAND, Thierry LEHNEBACH, Maurice MARRON, François MATHE, Michel MENU, Jacques MERCATELLO, Christian MEUNIER-CARUS, Denis MOLLIERE, Robert MONTAGNAT-RENTIER, Alyne MOTTE, Stéphane MOURE, Jean PAPAÏT, Yves PETILLOT, Michel PEYRIN, David PINAY, Yvonne RATEAU représentée par Roland TARDY-PANIS, Suzanne RIZZON, Jean-Jacques ROBERT, Jean-Louis ROYBON, Jean-François SARCIRON, Gilbert SILLON, Gérard SIMONET, Amédée SOLLIER, Joël SOULARD, Roger TIRARD, Renée VIALLE.

Absents ou excusés : Yves ALLARDIN, Emile BLACHOT, Maxime CLEMENT-GUY, Jean COMETTO, Maurice DROUIN, Didier FREULON, Adelino GASPARINI, Mario GONCALVES, Fabienne GONON, Raymond GRILLON, Christine GUTTIN, Régis JOURNET, François LOUIS, Michel PARET, Dominique PARREL, Lucien PERTUS, Catherine QUEYRON.

Pouvoirs : René-Xavier FAIVRE-PIERRET donne pouvoir à Gérard SIMONET, Louis MONIN-PICARD à Roger TIRARD, Marie-Madeleine SIRAND-PUGNET à Roland GRAMBIN.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Aymar DE GALBERT

Rapporteur : Bernard Legrand, Vice Président chargé des Transports et Déplacements**Objet :** Approbation du Plan de Déplacement Urbain du Pays Voironnais

Considérant la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) du 31 décembre 1982, renforcée par la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) du 30 décembre 1996, ainsi que par la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 et la Loi Handicap du 11 février 2005, le code général des collectivités territoriales, le code de l'environnement,

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 27 février 2007, son projet de Plan de Déplacements Urbains.

Celui-ci met en avant 5 enjeux identifiés comme prioritaires sur le territoire du Pays Voironnais :

- *Favoriser l'intermodalité sur le territoire,*
- *Organiser les déplacements dans une logique d'aménagement du territoire et de développement durable,*
- *Favoriser les modes alternatifs à l'automobile grâce au levier qu'est le stationnement,*
- *Privilégier la pratique des modes doux partout où cela est possible,*
- *Mettre en adéquation le réseau de voiries avec les fonctions qui lui sont allouées.*

Ces enjeux ont tous pour finalité le report modal vers des modes de transports plus économes et moins polluants afin de garantir et de préserver la qualité de vie du territoire et se matérialisent par la mise en œuvre progressive de 25 actions portant sur les transports collectifs, le stationnement, les modes doux, le réseau viaire et de nature plus transversale.

Ces actions se veulent pragmatiques et adaptées au territoire. Au fur et à mesure de l'état d'avancement de la démarche, l'émergence de nouveaux besoins pourra faire évoluer et compléter les actions présentées dans le PDU.

Chacune des actions a fait l'objet d'un échéancier de mise en œuvre (programmation pluriannuelle) et d'une estimation des coûts quand cela était possible au regard des éléments disponibles. Les maîtres d'ouvrage et les partenaires financiers ont également été précisés quand cela était possible.

Enfin, les impacts du plan d'action du PDU ont fait l'objet d'une analyse et d'une estimation en termes de report modal.

Les effets du Plan de Déplacements Urbains seront multiples et pourront se mesurer grâce à l'analyse des critères d'évaluation mis en œuvre dans le cadre de son observatoire (action 16). Le principal objectif est le report modal, c'est-à-dire la diminution de l'utilisation de l'automobile au profit des transports collectifs et des modes doux.

Le PDU cherche ainsi à :

- **Freiner la croissance du trafic automobile.** Passer de 73% à 71% revient à diminuer la part actuelle de l'automobile de 2,6%.
- **Renforcer la pratique de la marche à pied.** Passer de 21% à 22% revient à augmenter les parts actuelles de la marche à pied de 3,3%.
- **Imposer le nouveau réseau de transport collectif et le réseau ferré comme un mode alternatif.** Passer de 5% à 6% revient à augmenter la part actuelle du transport collectif de 20,4 %.
- **Encourager les déplacements en vélo.** Passer de 1% à 1,3% revient à augmenter la part actuelle du vélo de 30%.

Grâce à la mise en place du PDU, une inversion des tendances s'engagera sur le Pays Voironnais avec une réduction de la part de l'automobile dans le volume global de déplacements au profit des modes de transports alternatifs.

L'estimation de l'évolution des parts modales avec ou sans les actions du Plan de Déplacements Urbains

| Modes de Déplacements | Parts modales en 2002 | Estimation des parts modales en 2017 avec la mise en œuvre du PDU | Estimation des parts modales en 2017 sans la mise en œuvre du PDU |
|-----------------------------------|-----------------------|---|---|
| Voiture Particulière (VP) | 73 % | 71 % | 74 % |
| Marche à Pied (MAP) | 21 % | 22 % | 20 % |
| Transports Collectifs (TC) | 5 % | 6 % | 5 % |
| Vélo | 1 % | 1 % (<i>Arrondi de 1,3%</i>) | 1 % (<i>Arrondi de 0,75%</i>) |

Depuis le 27 février dernier, le projet de PDU a été soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées à savoir, aux conseils municipaux des 34 communes du Périmètre des Transports Urbains, à l'Etat, au Conseil Régional Rhône Alpes, au Conseil Général de l'Isère.

Parallèlement, il a été décidé de transmettre pour avis, le projet de PDU au Syndicat Mixte de Transports en Communs de l'Agglomération Grenobloise, au Schéma Directeur de la Région Urbaine Grenobloise ainsi qu'au Conseil de Développement du Pays Voironnais.

A la suite du délai de 3 mois, les avis réceptionnés des communes du Pays Voironnais, de l'Etat, de la Région, du Département, du SMTC ont été annexés au dossier et soumis à enquête publique.

L'Enquête Publique sur le projet de Plan de Déplacements Urbains s'est tenu du lundi 11 juin 2007 au vendredi 13 juillet 2007. A l'issue de cette période, le Commissaire Enquêteur a remis au Pays Voironnais la synthèse des observations du public accompagnée de quelques questions le 3 septembre 2007.

Les Services du Pays Voironnais ont formulé un certain nombre d'observations et de réponses par courrier le 5 septembre 2007 suite aux quelques questions posées par le Commissaire Enquêteur. Ces réponses ont été insérées dans le rapport du Commissaire Enquêteur.

Le rapport du Commissaire Enquêteur a été transmis au Pays Voironnais le 18 septembre 2007. Celui-ci a été ensuite adressé aux 34 communes du Pays Voironnais, ainsi qu'au Préfet et au Président du Tribunal Administratif le 21 septembre dernier.

Dans ses conclusions, le Commissaire Enquêteur « émet un avis très favorable sur ce projet de P.D.U. et salue l'initiative du Pays Voironnais et le travail de qualité accompli en profondeur ... »

« Il fait remarquer que ce Plan de Déplacements Urbains a été dans l'ensemble bien accepté par les personnes publiques associées, les associations et le public. Cependant, les voiries et notamment l'action n° 15 ont suscité la majeure partie des observations et soulèvent des interrogations, voire des oppositions ».

Réunis les 20 septembre et 17 octobre dernier, les membres du Comité technique ont travaillé sur les modifications et les formulations à apporter au document afin de prendre en compte certaines observations des Personnes Publiques Associées, des habitants, associations et élus recueillies lors de l'enquête publique, et du Commissaire Enquêteur dans son avis.

Le 24 octobre 2007, le comité de pilotage a examiné toutes les actualisations, reformulations et compléments proposés au document initial suite aux avis des Personnes Publiques Associées et à l'enquête publique.

Le PDU accompagné de ses annexes complétés et actualisés sont joints à la présente délibération. En effet, des modifications ont été apportées au niveau:

- du diagnostic avec des compléments notamment vis à vis de la circulation des engins, agricoles, forestiers, de la politique cyclable,
- de l'introduction des enjeux, en rappelant l'importance d'une bonne articulation entre les acteurs de la RUG, le développement de partenariat et la poursuite des réflexions menées par la Communauté de Transports
- dans la partie TC avec :
 - o l'ajout d'un paragraphe concernant le principe de TCSP et notamment jusqu'à Voreppe
 - o un préambule précisant les projets ferroviaires pilotés par la région
 - o l'ajout d'un paragraphe concernant la Voie Spécialisée Partagée (VSP) sur l'A48
- dans la partie voirie avec :
 - o la reformulation de l'action 15 pour une meilleure lisibilité et compréhension
 - o une précision sur le contournement de Chirens
 - o l'ajout du projet porté par le Département au niveau de Tullins – St Quentin avec l'inscription de l'étude et d'une réalisation d'un nouveau franchissement sur l'Isère pour améliorer les liaisons inter-rives en particulier pour les modes doux

Parallèlement à ces modifications, d'autres ont été apportées mais restent très techniques. Toutes les modifications et compléments sont précisés dans le tableau ci-joint en annexe.

Aucun de ses points ne modifie en profondeur le document.

Après validation du diagnostic par le Conseil Communautaire le 29 novembre 2005, après validation des enjeux par le Conseil Communautaire le 28 mars 2006, après l'arrêt du projet par le Conseil Communautaire du 27 février 2007, après transmission du projet aux Personnes Publiques Associées le 2 mars 2007, après l'enquête publique organisée du 11 juin au 13 juillet 2007, après l'avis très favorable émis par le Commissaire Enquêteur dans son avis transmis le 18 septembre dernier, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'approuver le Plan de Déplacements Urbains 2007-2017 de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, joint à la présente délibération (cf CDR),**

La présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et dans les mairies des communes membres ;
- d'une insertion en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- d'une transmission à Monsieur le Préfet de l'Isère ;

Le dossier de Plan de Déplacements Urbains (PDU), ses annexes ainsi que la déclaration relative au rapport environnemental, une fois qu'elle aura été adoptée, seront mises à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture :

- du siège de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, 40 rue Mainssieux - BP 363 - 38 511 VOIRON cedex (bâtiment le Quartz)
- des mairies membres du Pays Voironnais
- sur le site internet du Pays Voironnais

La présente délibération est adoptée à l'unanimité dans les conditions suivantes :

Pour : 71 voix

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le Président,

Gérard SIMONET



Le Président certifie le caractère exécutoire du
présent acte qui, selon sa nature, a fait l'objet
d'une publication ou d'une notification le :
05 décembre 2007

Et a été déposé à la Préfecture de l'Isère le :



- 3 DEC. 2007